

**Direction déléguée à l'efficienc e et à la transformation
numérique du système de santé**

Pôle performance
Département qualité et investissements
Courriel : ars-na-performance@ars.sante.fr

08/07/2024

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET 2024

Financement d'actions de QVCT à l'attention des Etablissements et Services Médico-Sociaux (ESMS) Handicap, SSIAD et SPASAD

Dépôt des demandes en version dématérialisée sur le site « démarches-simplifiées ».

Aucun dépôt papier ou mail ne sera accepté.



Lorsqu'un dossier a été déposé sur la plateforme, il reste modifiable jusqu'à son passage en instruction.

DATE DE CLOTURE : 30/09/2024 inclus

Les dossiers parvenus après la date limite de dépôt ne seront pas recevables.

Autorité compétente pour l'appel à manifestation d'intérêt :

Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine
103 bis, rue Belleville
CS 91 704
33 063 BORDEAUX Cedex

Direction en charge de l'appel à manifestation d'intérêt :

Direction déléguée à l'efficienc e et à la transformation numérique du système de santé
Pôle performance
Département qualité et investissements

Pour tout échange avant le dépôt :

ars-na-performance@ars.sante.fr

Merci de mentionner, dans l'objet du courriel, la référence à l'appel à manifestation d'intérêt concerné.

1. Éléments de contexte

Les établissements et services médico-sociaux (ESMS) doivent faire face à des situations de tension qui, le plus souvent, peuvent se cumuler et entraîner : l'épuisement des professionnels, l'augmentation de l'absentéisme, des situations psychologiques difficiles, des décisions éthiques complexes, un cadre de vie personnelle et familiale bouleversé pour les professionnels, etc.

Favoriser la Qualité de Vie et les Conditions de Travail (QVCT) et porter une attention particulière à la bienveillance des professionnels sont des enjeux essentiels pour pallier les problématiques d'attractivité du secteur.

Dans ce cadre, l'ARS Nouvelle-Aquitaine lance un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour le financement d'actions de QVCT à l'attention des ESMS du champ du handicap, des SSIAD et des SPASAD de la région.

2. Les actions éligibles

- Développer les collectifs de travail : mise en place de groupes de paroles/groupes d'analyse des pratiques, etc. ;
- Soutien et coaching des cadres et des managers ;
- Formations spécifiques aux personnels :
 - Actions de formation/communautés de pratiques intra ou inter-établissements et services : réflexion « éthique » ;
 - Actions de formation/prévention sur la santé mentale des professionnels ;
- Lutte contre les TMS :
 - Achat de matériels/petits équipements en lien avec les conditions de travail permettant de réduire les TMS ;
 - Formations pour utilisation du matériel ;
 - Formation prévention Accident du Travail/Troubles Musculo Squelettiques/Risques Psycho-Sociaux-Santé mentale.
- Développement durable/transition écologique :
 - Formations aux enjeux environnementaux ;
 - Aide aux mobilités durables ;
 - etc.

Un forfait, dans la limite de 20 000 €, pourra être alloué pour le financement de 2 actions maximum dans le cadre de cet AMI.



Documentations TMS : diverses productions (ARS, CARSAT, INRS, etc.) relatives à prévention des risques professionnels sont disponibles sur notre site internet dans la rubrique [« QVCT/TMS : une réponse coordonnée ARS NA/CARSAT Aquitaine et Centre-Ouest »](#).

3. Etablissements concernés

Cet AMI est ouvert aux Etablissements et Services Médico-Sociaux (ESMS) suivants :

- Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) ;
- Services Polyvalents d'Aide et de Soins A Domicile (SPASAD) ;
- Centre d'action médico-sociale précoce (C.A.M.S.P.) ;
- Centre médico-psycho-pédagogique (C.M.P.P.) ;
- Centre de rééducation professionnelle (C.R.P.) ;
- Etablissement et service d'aide par le travail (E.S.A.T.) ;
- Etablissement pour déficient moteur ou Institut d'éducation motrice (I.E.M.) ;
- Etablissement pour enfants ou adolescents polyhandicapés (E.E.A.P.) ;
- Etablissement d'Accueil Médicalisé en tout ou partie pour personnes handicapées (E.A.M.) ;
- Institut d'éducation sensorielle pour sourds et aveugles
- Institut médico-éducatif (I.M.E.) ;

- Institut pour déficients auditifs (I.D.A.) ;
- Institut pour déficients visuels (I.D.V.) ;
- Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique (I.T.E.P.) ;
- Maison d'accueil spécialisée (M.A.S.) ;
- Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (S.A.M.S.A.H.) ;
- Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (S.E.S.S.A.D.).

4. Critère de sélection

Seront priorisés :

- Les ESMS **ayant complété leur tableau de bord de la performance** à hauteur du taux légal de 90% ;
- Les ESMS n'ayant **jamais bénéficié d'action de QVCT** via nos Appels à Manifestations d'Intérêts (hors financement « équipes mobiles de QVCT ») ;
- Les ESMS ayant des **indicateurs ressources humaines dégradés** :
 - Taux d'absentéisme (hors formation) supérieur à 10% ;
 - Taux de rotation des personnels sur effectifs réels supérieur à 8% ;
 - Taux d'ETP vacants supérieur à 1% pour les SSIAD et SPASAD ou supérieur à 3% pour les ESMS PH.

5. Modalités de financement

Les actions seront financées sur des Crédits Non Reconductibles (CNR) et ne pourront pas concerner de dépenses pérennes.



- ▶ Cet AMI ne viendra pas financer du bâti/rénovation diverses.
- ▶ Les financements sollicités ne doivent pas se substituer aux dépenses courantes et permanentes de l'établissement, en investissement et en fonctionnement (par exemple, sont exclues les formations classiques qui font parties du plan de formation courant d'un établissement).
- ▶ Ne seront pas concernées, les actions bien-être (yoga/massage/sophrologie, aromathérapie, etc.), chèques CESU, aide au ménage/repassage/devoirs, etc.

Le projet sera à mettre en œuvre avant le 31/12/2025.

6. Dossier de candidature et modalités de dépôt des demandes

Le dépôt des demandes se fera en version dématérialisée sur la plateforme « Démarches-Simplifiées ».

Aucun dépôt papier ou mail ne sera accepté.

Date de clôture : 30/09/2024 inclus

Les dossiers parvenus après la date limite de dépôt ne seront pas recevables.